

Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 469

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

liées d'agir cantonalement auprès de leurs représentants au Conseil des Etats. Et au moment où ces lignes sont écrites, nous savons que déjà la Commission du Conseil des Etats chargée de l'étude du projet financier a biffé l'amendement Rittmeyer. Souhaitons que notre Chambre Haute, dans sa majorité, suive le préavis de sa Commission; souhaitons que le Conseil National, auquel serait alors renvoyé le texte ainsi modifié, comprenne l'erreur précédemment commise par lui, que les députés féministes qu'il compte — car il s'en trouve pourtant un certain nombre — défendent notre point de vue; et ainsi que, si l'alerte a été chaude, cette nouvelle attaque au droit au travail des femmes soit victorieusement repoussée.

E. Gd.

Lettre au Conseil des Etats

Herisau, Bâle et Lausanne,
le 20 janvier 1936.

A Messieurs les membres du Conseil des Etats,
Bern.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons appris avec beaucoup de regrets qu'au chapitre VII, « Effectif du personnel, dépenses pour le personnel et prestations d'assurance » du nouveau programme financier, le Conseil National a accepté la proposition Rittmeyer (Saint-Gall), libellée comme suit:

« Lors des réductions d'effectif, et le cas échéant, lors de nouveaux engagements, la situation des personnes du sexe masculin sera prise en considération. »

Nous vous prions instamment de bien vouloir supprimer ce paragraphe qui est très dur et injuste pour les femmes.

Dans les temps difficiles que nous traversons, les femmes sont plus que jamais obligées de gagner leur vie, car il est toujours plus rare que leur famille (père, frères ou autres parents) puisse subvenir à leur entretien. Elles-mêmes sont fréquemment obligées d'aider de des parents.

Partout, l'on s'attaque aujourd'hui au travail des femmes, appliquant le proverbe peu équitable: « Ote-toi de là que je m'y mette. » C'est ainsi que l'on prétend renvoyer des institutrices pour les remplacer par des institutrices; les employés de commerce voudraient se réserver les places disponibles; les cuisiniers d'hôtels demandent que l'on n'engage plus de cuisinières; les sommeliers veulent exclure les sommelières; on voit même les infirmières se plaindre de la concurrence des infirmières.

M. le Conseiller fédéral Meyer a déclaré au Conseil National que ce paragraphe changera très peu à l'état de choses existant: il serait donc parfaitement possible de le supprimer. Il n'est du reste pas juste d'introduire dans un programme financier des principes qui peuvent avoir des conséquences si importantes pour les femmes, et sont contraires aussi bien à la Constitution fédérale (art. 4) qu'à la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires. En outre, la proposition Rittmeyer n'a pas sa place dans ce programme financier, car les mesures proposées n'entraîneront aucune économie.

Nous faisons appel à votre esprit d'équité pour que l'on n'empêche pas les femmes de travailler librement comme les hommes dans tous les domaines où elles peuvent gagner leur vie. Il n'est pas possible de remplacer le travail des

rières et de chants. Mais une gaieté légère, une présence mystérieuse qui obligent les gens et les choses à communiquer dans la bonne grâce, dans la bienveillance, dans la clarté, une présence qui transformait les rudesses en forces généreuses.

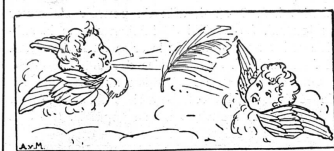
Moi, la petite sœur, je sentais vivement cette présence partout où allait ma sœur et où je l'accompagnais: dans le jardin de Confignon, le beau jardin dessiné par les buis, dans le verger en pente où coulait le ruisseau, et dans le bosquet, et surtout dans notre grande vieille maison. Là, chaque chose prenait un nouveau visage dès que la gaieté de ma sœur passait. Je ne vois pas de moyen plus simple de vous la montrer que de vous conduire un instant chez nous, au logis, où je vous ouvre le salon.

Grande et petite sœurs avaient à tour de rôle le devoir — je dirais aujourd'hui le privilège — de le tenir en ordre et d'en chasser la poussière.

En sorte qu'il y avait deux salons qui se faisaient suite et ne se ressemblaient guère: celui de ma sœur et le mien.

Le mien avait des meubles raides, des coussins fatigués, des bourrelets capricieux. La chaise de fumeur et le tabouret du piano s'accoutumaient mal des tapis crochétés qu'ils devaient pourtant bien supporter.

Beaucoup de tableaux aux murs, dont plusieurs fâcheusement inclinés. Il fallait non seulement ôter la poussière des cadres, mais encore celle qui s'était logée derrière les toiles. Sur la table ronde, c'était le plus souvent le torchon qui laissait de la charpie aux fermoirs des albums de photographies. Mais quelquefois aussi c'étaient les fermoirs qui abandonnaient une de leurs fioritures au torchon...



DE-CI, DE-LA

Rectification.

Notre collaboratrice, M^{lle} Antoinette Quinche, avocate, nous prie de rectifier une erreur de chiffres qui s'est glissée dans son dernier article: *La tutelle des enfants dans le canton de Vaud*. En effet, il y est imprimé que « le tuteur n'est pas rémunéré, sauf si le pupille possède plus de 50.000 fr. », alors que c'est 5.000 fr. qu'il faut lire.

Tous nos regrets et nos excuses pour cette inadvertance.

Succès féminin.

Nous sommes heureuses d'apprendre que la Section de littérature de l'Institut national genevois, élisant son Bureau pour 1936, a, pour la première fois, depuis sa fondation du temps de James Fazy) appelé à la présidence une femme, en la personne de M^{me} Cuchet-Albaret, membre

femmes par celui des hommes. L'expérience montre précisément, non seulement dans le travail privé, mais surtout dans les services fédéraux, que les femmes n'ont été nommées que lorsqu'il s'agissait de travaux pour lesquels elles étaient particulièrement qualifiées comme fonctionnaires ou employées.

Le renvoi des femmes et leur remplacement par des hommes n'est pas un moyen de lutter efficacement contre le chômage, car l'on ne fait que déplacer le chômage et le faire peser sur des épaules plus faibles: ce sera une femme qui se trouvera sans travail à la place d'un homme. La collectivité n'y gagne rien, car les femmes sans travail sont aussi à la charge de l'Etat. C'est une erreur, du reste, de croire qu'il y a de la place dans le service ménager pour toutes les femmes sans travail, indépendamment du fait que toutes ne sont pas aptes à ce travail.

Nous osons espérer, Messieurs, que vous voudrez bien examiner notre requête avec équité et supprimer ce passage du programme financier. Vous admettez ainsi que, dans l'administration de l'Etat, les nominations doivent être faites en se basant sur les qualités des candidats et non pas sur leur sexe.

Veillez croire, Monsieur le Président et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:

La Présidente: CLARA NEF.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

Pour la Commission pour la lutte contre les suites de la crise touchant les femmes qui exercent une profession:

Pour la Présidente absente:

M. SCHOENAUER-REGENASS.

du Comité de notre journal, à laquelle vont toutes nos félicitations.

Une femme est chargée de la décoration d'un édifice officiel.

Le Fonds des arts plastiques de la ville de Lausanne a chargé le peintre Alice Bailly de l'importante décoration du foyer du Théâtre municipal, soit de deux panneaux de douze mètres carrés, où l'artiste se propose d'évoquer la vie du théâtre par une vision réaliste et par une vision d'ordre poétique. Ses maquettes ont été acceptées par la Commission des Arts plastiques, par la Municipalité et par le Conseil d'administration du Théâtre.

C'est bien la première fois, croyons-nous, qu'une femme est chargée, en Suisse, d'une décoration dans un édifice officiel. Le fait mérite d'être souligné, d'autant plus que Alice Bailly, qui est une grande artiste, n'a jamais caché ses sentiments féministes. C'est aussi une fidèle abonnée de notre journal.

Dans les Commissions scolaires.

M^{me} Constant Burnier-Rossy, membre dès 1936 de la Commission scolaire de Bière (Vaud), où elle a fait du bon et consciencieux travail, a été remplacée par M^{me} Juliette Croisier-Monthoux, ancienne institutrice, qui assume les fonctions de secrétaire de la commission.

L'antiféminisme en Grèce

Un décret rendu par le précédent gouvernement a suscité l'indignation générale dans tous les milieux féminins de ce pays: il ne s'agit rien moins en effet que de l'exclusion des femmes de tous les postes de fonctionnaires, et même de postes privés, dans les banques par exemple!

Aussi un grand mouvement de protestation s'organise-t-il auquel participent toutes les Sociétés féminines et auquel vont tous nos souhaits de succès.

La Légion d'honneur à M^{me} Maria Vérone

Nos lectrices seront certainement très heureuses d'apprendre que la célèbre et éloquente avocate parisienne, M^{me} Maria Vérone, l'un des chefs du mouvement suffragiste et féministe français, vient enfin d'être décorée de la Légion d'honneur.

Enfin, disons-nous, car à cette joie se mêle un profond étonnement: comment se fait-il, en effet, alors que tant d'hommes d'une valeur de cent coudées moindre, sont honorés de cette décoration, comment se fait-il que M^{me} Maria Vérone l'ait attendue aussi longtemps?...



Séance du Comité Central.

Réuni à Neuchâtel les 18 et 19 janvier dernier, le Comité Central a examiné un grand nombre de questions d'ordre féministe et suffra-

giste, touchant aussi bien à l'administration intérieure de l'Association qu'à des problèmes plus larges d'intérêt public. C'est ainsi qu'après avoir entendu un rapport de sa présidente sur l'activité de celles des Sections qu'elle a pu visiter au cours d'une tournée de conférences en arrière-automne, il a accepté avec vif plaisir l'invitation du Groupe suffragiste de Montreux de tenir dans cette ville l'Assemblée générale annuelle de l'Association, dont la date a été fixée aux samedi 23 et dimanche 24 mai 1936. Les élections pour le renouvellement du Comité Central qui auront lieu statutairement à ce moment-là ont aussi fourni l'occasion d'un échange de vues très-nourri.

La presse étant un des meilleurs auxiliaires de la propagande suffragiste, le Comité Central s'est aussi longuement occupé, d'abord du financement du *Bulletin de presse*, régulièrement expédié chaque mois par les soins de M^{me} Dutoit (Lausanne) et Aellig (Berne) à quelque 500 journaux suisses. Puis, tout comme le Comité de l'Alliance, il a eu connaissance de la situation du *Frauenblatt*, qu'un afflux de 900 abonnés nouveaux a heureusement renfloué, et de celle de notre *Mouvement*, situation financière meilleure que celle de son confrère de langue allemande parce qu'il peut compter davantage sur des concours bénévoles, mais dont celui des fonds consacrés à la rétribution de plusieurs collaborateurs est épuisé et qu'il importe de reconstituer.

Plusieurs des pétitions dont a eu à s'occuper aussi le Comité de l'Alliance, et dont le texte est connu de nos lecteurs, ont été également présentées au Comité Central. Le mouvement « La Femme et la Démocratie », la nécessité absolue de la neutralité politique de notre Association, différents problèmes touchés par des circulaires internationales ont fait encore l'objet de discussions intéressantes. La prochaine séance du Comité, qui sera essentiellement destinée à l'organisation de l'Assemblée générale, aura lieu en mars, probablement à Soleure, le fait de tenir ces réunions dans différentes villes permettant d'établir avec les Sections ainsi visitées des relations personnelles aussi agréables qu'utiles.

* * *

Une rencontre suffragiste à Neuchâtel.

Entre ses deux séances du samedi soir et du dimanche matin, le Comité Central a eu le plaisir de rencontrer les membres de l'Union féministe pour le Suffrage de Neuchâtel, d'abord dans un charmant souper familial, très bien organisé sous la présidence de la nouvelle présidente de l'Union Féministe, M^{lle} Bréting, puis au cours d'une réunion intime terminée par un thé. Successivement, plusieurs membres du C. C. ont pris la parole pour exposer rapidement quelques questions d'intérêt suffragiste direct, qui ont amené un échange de vues très vivant et animé.

C'est ainsi que l'on a entendu d'abord M^{me} Vischer-Alioth (Bâle) raconter par quelle propagande persévérante et méthodiquement organisée la Section qu'elle a si longtemps présidée était parvenue à grouper plus de mille membres. Visites à domicile surtout, selon un plan de division de la ville en quartiers; démarches personnelles dès que l'occasion se présentait d'un événement intéressant les femmes à la vie politique; démarches personnelles aussi pour enlever le flot des démissions par indifférence ou incompréhension de la situation suffragiste, qui se produit à chaque renouvellement d'an: il y

Ce que peut le vote des femmes...

Le Bulletin No 7 (1935) de l'Union Interparlementaire a publié un article de la duchesse de la Rochefoucauld: Les femmes et les problèmes contemporains, que nous signalons à toutes celles qui s'intéressent à notre cause. En voici un bref extrait:

... Croire qu'il ne s'agissait que de concurrencer les hommes serait méconnaître le caractère du « féminisme politique » et se tromper d'une façon certaine sur le sens de ses aspirations. En réalité, l'enfance, la maternité, les difficultés de la vie des ouvrières furent, avant comme après leur entrée au Parlement, l'objet de l'attention des femmes. On cite le cas de l'Angleterre, où la Chambre des Communes vota en deux ans plus de lois d'intérêt familial que pendant les vingt années précédentes. Mais, aux Etats-Unis, en Allemagne, l'effort ne fut pas moindre: énumérons parmi les réformes les plus nécessaires l'entrée des femmes dans les tribunaux pour enfants, soit comme juge, soit comme juré; les loix contre l'alcoolisme comme celle de M^{me} Mockydow, en Hongrie, interdisant la vente de boissons fermentées aux mineurs, et le restreignant le dimanche et les jours d'élections, la lutte contre le taudis, l'établissement de consultations prénatales, de centres de protection pour les mères et les enfants, l'obtention d'une part de la puissance paternelle, etc... Si l'on estime que notre siècle est « social » et que les députées et sénatrices n'ont pas été seules soucieuses d'intéresser les parlements à la situation des faibles, au combat contre les vices et les maladies, on conviendra cependant que l'attribution des droits électoraux aux masses féminines

est une cause certaine de réformes vraiment bienfaisantes. M. Georges Goyau, l'éminent académicien français, a pu justement s'écrier:

« Parce que les femmes votent, l'alcoolisme en Norvège a été vaincu. Parce que les Finlandaises votent, le parlement finlandais a rendu obligatoire l'établissement de sages-femmes dans toutes les communes. Parce que les Australiennes votent, des secours aux veuves et aux femmes abandonnées ont été organisés. Parce que, au Kansas, les femmes votent, un bureau d'hygiène a été installé, grâce auquel, depuis 1873, la mortalité infantile a baissé de 120 à 70 pour 1000. Parce que, dans le Colorado, les femmes votent, un magistrat particulièrement sévère pour les cabaretiers qui servaient de l'alcool aux enfants, put être réélu, malgré les cabaretiers, et le métier assés démoralisant de chasseur de restaurant fut prohibé par la loi aux enfants de moins de 19 ans. Parce que, dans le Sud de l'Australie, les femmes votent, la loi a défendu au mari d'aliéner la maison familiale sans le consentement de l'épouse. Parce que, en Nouvelle-Zélande, les femmes votent, les soins des enfants ont été organisés avec une si admirable minutie par l'Alliance de la Législation et de l'Hygiène, que c'est le pays du monde où il meurt le moins d'enfants. Parce que, dans la plupart des Etats de la grande République américaine, les femmes votent, l'hygiène scolaire est assurée d'une remarquable façon par les surintendantes de l'enseignement... »

On écrit volontiers en ne songeant à rien
Qu'au plaisir de mener ses strophes par la main.

a beaucoup à apprendre et à glaner dans les expériences bâloises pour les Sections suffragistes qui savent que « qui n'avance pas, recule ».

Mlle Dutoit (Lausanne) a ensuite parlé avec chaleur de ces Cours de Vacances suffragistes dont elle a été et est encore l'âme et la cheville ouvrière, et qui constituent un si précieux élément de propagande et d'éducation suffragistes; Mlle S. Bonard (Lausanne) a montré, avec exemples caractéristiques à l'appui comment du travail de presse bien organisé peut contribuer à faire réaliser à tout un public la valeur de l'activité féminine et féministe dans notre pays.

Puis, Mlle Ida Weber a vivement intéressé son auditoire en exposant l'organisation du groupe des femmes radicales de St-Gall, qu'elle a fondé et qu'elle préside, et une échange de vues nourri s'est engagé sur la situation des femmes dans ce groupe comme dans ceux de Berne et de Zurich, situation qui ne peut être qu'inférieure et d'exception, tant que les femmes ne jouissent pas de leurs droits politiques. Enfin, Mlle Gourd a terminé cette série si variée par quelques impressions sur le féminisme polonais à l'occasion de son récent voyage.

E. Gd.

Invitation à la IX^{me} „Journée des Femmes“ du Canton de Vaud

Jeudi 20 février 1936, à Lausanne, Salle des XXII Cantons (Buffet de la Gare.) Mesdames,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la IX^{me} « Journée des Femmes » du Canton de Vaud aura lieu le jeudi 20 février 1936, Salle des XXII Cantons, à Lausanne. Nous espérons que cette nouvelle Journée sera aussi utile et bienfaisante que les précédentes.

Le but de ces réunions est de rapprocher, en dehors de tout esprit de parti, les femmes de la ville et de la campagne, afin qu'elles étudient en commun les problèmes auxquels elles ne peuvent rester indifférentes. Les sujets traités cette année concerneront le travail social.

Toutes les femmes, membres ou non-membres de Sociétés féminines, sont cordialement invitées. Nous espérons que vous viendrez nombreuses à cette IX^{me} Journée, et que vous y apporterez un même idéal de bonne volonté et d'entraide. Nous sommes persuadés que, dans cet esprit, nous travaillerons au bien moral et au développement de notre pays.

Vous voudrez bien faire connaître cette réunion autour de vous. En venant de différents milieux et de différentes parties du canton, vous contribuerez à resserrer entre nous les liens d'une meilleure compréhension et d'une fraternité plus grande. C'est dans cet espoir, Mesdames, que les organisatrices de la Journée vous expriment leurs meilleurs sentiments.

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud:

La Présidente: F. FONJALLAZ.
La Secrétaire: L. COMTE.

Association pour le Costume vaudois:
La Présidente: J. BARRAUD.
La Secrétaire: A. BREUER.

Association agricole des Femmes vaudaises:
La Présidente: A. GILLABERT-RANDIN.
La Secrétaire: E. COLOMB.

PROGRAMME

10 h. 15. Chœur d'ensemble: *Chantons notre aimable patrie*.

Allocation de M. le Président du Conseil d'Etat Fischer, délégué du Conseil d'Etat.

L'esprit de notre action, par M. le pasteur L.-S. Pidoux, à Lausanne.

Le travail social à travers le monde, par M. M. Veillard, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale (Lausanne).

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Dans sa séance du 20 janvier, le Comité de l'Alliance s'est occupé de cinq pétitions, nombre-record peu désirable et qui dénote l'agitation de notre temps:

Après consultation du Comité par écrit, la présidente a signé:

a) la pétition aux Chambres fédérales, que le *Mouvement* a publiée, émanant des Associations de ménages, et demandant que le prix du pain, aliment populaire par excellence, ne subisse pas de nouvelle hausse, et que l'on songe plutôt à se procurer les recettes indispensables en imposant davantage certaines boissons alcooliques, notamment la bière.

b) la seconde pétition, signée depuis la dernière réunion du Comité, est partie de plusieurs Associations qui s'occupent de Foyers populaires et de restaurants sans alcool: elle demande qu'en restreignant les licences pour l'ouverture de nouveaux cafés, il soit fait exception des restaurants sans alcool si peu répandus encore, et particulièrement nécessaires en ces temps de vie difficile.

c) Avec l'Association suisse pour le Suffrage, l'Alliance a signé une pétition à M. le Conseiller fédéral Obrecht demandant qu'il veuille bien faire appel à des femmes compétentes pour représenter le public féminin dans la nouvelle Commission économique suisse. Le Comité a dressé une liste de noms à proposer pour cette représentation.

d) Le Comité a approuvé sa présidente d'avoir refusé la signature de l'Alliance à une pétition qui lui a été soumise à la dernière heure par l'Association des écoles professionnelles. Cette pétition protestait, sous une forme inacceptable pour l'Alliance, contre la réduction prévue des subventions fédérales.

e) Enfin, notre Commission de crise soumet au Comité une pétition au Conseil des Etats au sujet de la motion Rittmeyer dont il est question plus haut.

On passe ensuite aux organes de publicité de l'Alliance. Le *Schweizer Frauenblatt* est sauvé pour le moment, puisque une campagne de propagande lui a gagné 900 nouveaux abonnés. Par rapport à la population, c'est le canton d'Appenzel qui en fournit le plus: les femmes se sont

réunies à 2, 3 ou 4, afin de pouvoir s'abonner au journal. Le Comité de l'Alliance vote le subside prévu au moment de la crise du *Frauenblatt*. Il faut l'aider à se sortir des dettes.

Une demande de subvention au fonds spécial de rétribution des collaboratrices du *Mouvement Féministe* est accueillie avec sympathie. Quoique le budget ait été voté en novembre et qu'il reste un solde minime de l'exercice en cours, le Comité décide d'augmenter de 100 fr. sa subvention habituelle.

On discute ensuite des améliorations qu'il faudrait apporter à l'*Annuaire des Femmes suisses*. Des pourparlers avec la rédactrice sont en cours. L'éditeur de cette publication serait disposé à faire paraître un *Annuaire* en langue française. Les risques commerciaux de cette entreprise étant plus grands, l'Alliance devrait fournir certaines garanties, c'est-à-dire reprendre les exemplaires invendus. Avant de se lancer dans cette affaire, le Comité décide de consulter les Sociétés romandes par voie de circulaire.

La sous-commission pour la paix rend compte de ses démarches et de ses projets; plusieurs Sociétés lui ont fait des suggestions. Pour cette question aussi on s'adressera par circulaire aux Sociétés alliées. Mlle Stucki a représenté l'Alliance à une conférence convoquée par les « Amis de l'Europe » pour étudier à nouveau et pour combattre la fabrication privée et l'exportation d'armes de guerre.

Puis on passe à l'examen des propositions du C. I. F. pour la prochaine élection de son Comité.

Parmi les communications de la Présidente, nous relevons une lettre des femmes abstenues du canton de Vaud, qui rend compte de l'entraide des Sociétés féminines au moment de la vente du raisin frais. Grâce à la collaboration des Sociétés, tout le raisin disponible a été vendu. Les nombreuses commandes qui n'ont pu être exécutées prouvent qu'une autre année, on pourrait obtenir des résultats plus satisfaisants encore.

A. DE M.

Lettre aux Sociétés alliées

Hérisau, Corseaux et Teufen, janvier 1936.

Mesdames et chères Alliées,
Comme vous le savez déjà, nous aimerions faire paraître en français un *Annuaire des Femmes suisses*, à l'instar de la publication de ce nom éditée par la Maison Wyss, à Berne. Nos pourparlers avec un éditeur romand ont échoué, parce qu'il

nous demandait une participation financière au-dessus de nos moyens. L'*Annuaire* allemand ne nous coûte que très peu de chose. L'édition française présente des risques commerciaux supérieurs du fait de l'exiguïté de la Suisse romande: on ne peut compter qu'avec le tiers du public qui achète le livre allemand. Pour la même raison, l'acquisition d'annonces sera difficile, ce qui diminue les recettes de l'éditeur.

Aujourd'hui, M. Wyss nous fait des propositions intéressantes pour une édition française. Comme il pourrait utiliser pour les deux éditions soit la liste des sociétés, soit certains clichés, ses frais se trouveraient quelque peu diminués. Cependant, il exige de nous des garanties, c'est-à-dire la vente d'un certain nombre d'exemplaires. Nous prendrions donc à notre charge une partie de l'édition, selon que la vente aura marché ou non. Il est évident que nous ne pouvons refuser notre participation aux risques de l'entreprise, mais nous ne nous y engageons pas avant d'avoir consulté nos Sociétés romandes.

Nous aimerions donc savoir

- a) si vous désirez un *Annuaire* romand;
- b) si vous avez des suggestions à nous faire au sujet de son contenu;
- c) si vous pensez pouvoir en vendre dans votre Société, et combien d'exemplaires, le prix du volume étant de 2 fr. 50. Seriez-vous disposées à nous donner une garantie à ce sujet?

Nous voyons dans cet *Annuaire* un moyen de répandre nos idées dans un public plus large, d'intéresser toujours plus de femmes aux buts et aux activités de nos Sociétés. Outre la chronique féministe suisse qui paraîtrait chaque année, et la chronique internationale qui paraîtrait tous les deux ans, nous prévoyons de courts articles d'intérêt général touchant de près la femme de toute condition, articles documentaires, récréatifs, littéraires, etc., le tout illustré et aussi attrayant que possible.

Nous vous serions reconnaissantes d'une prompt réponse, que nous vous prions d'envoyer à Mme A. de Montet, Corseaux s. Vevey. (Dernier délai: 1^{er} mars.)

Veuillez recevoir, Mesdames et chères Alliées, nos salutations les meilleures.

La Présidente: CLARA NEF.

La Vice-Présidente: ANNE DE MONTET.

La Secrétaire: ALICE RECHSTEINER.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 1^{er} février.

LA CHAUX-DE-FONDS: Réunion mensuelle du Comité du Groupe Suffragiste, pâtisserie Landry, 15 h.: *L'Office social et les Foyers des chômeurs*, par Mme Froidevaux, directrice.

Lundi 3 février:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite (Thé suffragiste): *Le problème du chômage à Genève*, par M. le Conseiller d'Etat André Ehrler, président du Département de l'Hygiène, Assurances sociales et Assistance publique. Discussion.

Id. LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Salle du Tribunal, 20 h. 30: *Les femmes en Extrême-Orient*, conférence publique et gratuite par Mme Isabelle Debran.

Vendredi 7 février:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Réunion mensuelle publique et gratuite: *Le droit de la femme au travail*, causerie par Mme L.-H. Pache (Lausanne).

Id. GENÈVE: Groupement genevois « La Femme et la Démocratie », Lycéum-Club, 1, rue des

Chaudronniers, 20 h. 30: Assemblée générale. 1. Activité du Groupement; 2. *La crise de la démocratie dans quelques pays d'Europe septentrionale*, bref exposé par Mlle Gourd.

Samedi 8 février:

GENÈVE: Conférences publiques et gratuites de la Salle de la Rive droite, 3, rue Lévrier, 17 h. 30: *Les problèmes de l'heure: Notre responsabilité en face de la prostitution*, par le Dr. Jules Droin.

Lundi 10 février:

GENÈVE: Soroptimist-Club, Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers, 19 h. 30: Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invitées.

Mardi 11 février:

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, et Comité des Conférences, Amphithéâtre du Collège primaire, 20 h. 30: *La Turquie nouvelle*, par Mme Adele Schreiber.

Samedi 15 février:

GENÈVE: Conférences publiques et gratuites de la Salle de la Rive droite, 3, rue Lévrier, 17 h. 30: *Les problèmes de l'heure: Pour la dignité morale de la femme*, par Mlle Emilie Gourd.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

guerre n'est pas un de ces écrits de « tout repos »; il enlève, au contraire, leur quiétude à ceux qui préféreraient « ne rien voir, ne rien savoir »!

L.-H. P.

PIERRE CLAUDE: « Friede am Rhein. »

M. Pierre Claude est Alsacien, ce qui peut expliquer, dans une certaine mesure, l'ardent désir de paix qui émane de cette œuvre. Quand on a été déchirée comme l'Alsace le fut par tant de guerres successives, quand on a eu son territoire ensanglanté, que l'on a été ballotté, que l'on a appartenu tantôt aux uns tantôt aux autres, on est mûr pour une œuvre pacifiste.

Et le roman de Pierre Claude est pacifiste; il souhaite et imagine la paix entre l'Allemagne et la France. C'est un livre plein d'idéal... mais c'est un roman qui nous éloigne des dures réalités de l'heure actuelle et des angoisses qu'elle nous vaut. Tout le monde voudrait pouvoir juger la situation comme l'auteur, et chacun serait heureux de voir se réaliser ce qui me semble être malheureusement une utopie. Cela mis à part, le livre de Pierre Claude est attachant et se lit avec plaisir.

L.-H. P.

Protocole de la troisième Conférence juive mondiale. (Genève, août 1934.)

Ce protocole relate le travail accompli par cette Conférence, dont le but est avant tout d'intensifier la collaboration internationale des Juifs du monde entier, et de formuler des revendications pour l'affermissement et l'amélioration de la position des Juifs dans les divers pays: améliorations qui ne tendent qu'à leur assurer l'égalité de droits la plus élémentaire. Cette Conférence s'élève contre le nationalisme déchaîné, contre la glorification de la force, et se déclare fermement décidée à défendre, dans l'avenir comme dans le passé, les grands et impérieux principes de liberté et d'égalité.

L.-H. P.



Publications reçues

DOROTHY WOODMANN: *Au seuil de la Guerre*. (Editions du Carrefour, Bd Montparnasse, 83, Paris.)

C'est un gros livre qui, à l'appui de documents, de chiffres, de preuves de toute sorte, tend à prouver que l'Allemagne d'aujourd'hui ne cesse de réarmer et prépare, malgré toutes ses protestations de paix, une nouvelle guerre. Si les données de ce livre sont exactes, on peut tout redouter de l'avenir, et tout craindre de ce peuple et de son chef, dont toute l'action intérieure infirme les promesses faites à grand renfort de discours, et les paroles pacifiques prononcées depuis que Hitler est en mains destinées de l'Allemagne. *Au seuil de la*

VENTE DE BLANC

LINGES DE TOILETTE

Draps de Bain

LINGES	de toilette, nids d'abeille, écu	42-62 la p.	0.30
LINGES	de toilette, nids d'abeille, blanchi	40-60 la p.	0.35
LINGES	de toilette, nids d'abeille, bonne qualité	43-90 la p.	0.75
LINGES	de toilette, nids d'abeille, qualité d'usage	54-100 la p.	0.95
LINGES	de toilette, nids d'abeille, excellente qualité	55-100 la p.	1.25
LINGES	de toilette éponge, litesaux rouges	35-60 la p.	0.45
LINGES	de toilette éponge, litesaux rouges	45-80 la p.	0.75
LINGES	de toilette éponge, bord Jacquard	48-90 la p.	0.95
LINGES	de toilette, fond blanc, bordure Jacquard	48-100 la p.	1.25
LINGES	de toilette éponge, Jacquard, couleur	50-100 la p.	1.45
LINGES	de toilette éponge, Jacquard, couleur	55-110 la p.	1.75
DRAPS	de bain, fonds blanc, bord Jacquard	100-100	100-150

TISSU	nids d'abeille	53 cm. le m.	0.75
TISSU	éponge, blanchi	100 130 150 cm.	
		larg. 53 60	0.95 1.45 2.45 3.45 3.75

TISSU	éponge, imprimé, grand teint	130 cm. le m.	3.90
TISSU	éponge, rayures basques	165 cm. le m.	4.90
TISSU	éponge, uni, coul. gris, rose, saumon	160 cm. le m.	5.90

IMPORTANT. — Sur présentation de cette annonce, il sera accordé jusqu'au 15 février, un escompte de 10 % en timbres ou en espèces.

A. GRAS & C^{IE} GENEVE **Coutance 5**